

en succursale et celle de Hagen également en succursale en ajoutant à cette dernière la section de Steinfort, sauf à aider celle-ci à construire une chapelle (voir dépêche du 4 sept. 42). Le commissaire de district de Diekirch ayant trouvé cette solution impraticable (rapp. du 3 février 43), Laurent en revint à un premier projet concernant l'établissement d'une succursale à Hagen pour toutes les sections de la commune de Steinfort pourvu que la chapelle de Kahler obtint une fabrique à part pour pouvoir être érigée en succursale épiscopale. (lettre du 28 février 43). Mis en alerte, le conseil communal de Steinfort s'était très tôt prononcé contre les projets de Laurent (délibération du 16 décembre 42), chargeant Hagen de tous les torts, excipant de ses droits de propriété sur l'église et le presbytère de Sterpenich et confirmant sa volonté de fréquenter l'ancienne église paroissiale, d'autant plus que « l'inhumation des morts ne rencontre aucun obstacle de la part de la douane. »¹⁾

En prenant parti pour Hagen, Laurent s'inspire uniquement des intérêts religieux. Hagen est de loin la section la plus peuplée, se trouve à peu près au centre de la commune et possède seul une église, un presbytère et un cimetière. Les habitants ont toujours été plus empressés que ceux de Steinfort à contribuer pour la subsistance d'un prêtre parmi eux.²⁾ Mais loin de venir à résipiscence, la population de Steinfort se met en état de rébellion ouverte. Bien que le gouvernement ait intimé l'ordre au bourgmestre de ne pas s'opposer à l'enterrement des morts au cimetière de Hagen, des cas d'insubordination se répètent à des intervalles rapprochés. En janvier 1843 le cadavre d'une femme est enlevé de force, contre le gré du mari, pour être enterré à Sterpenich. Quinze jours plus tard les corps de deux enfants sont encore transportés en Belgique, à l'instigation directe du bourgmestre qui se prévaut de ce que le cimetière de Hagen n'est pas reconnu et a été construit avec usurpation de terrain communal. Le curé de Sterpenich refusant finalement son concours à une pratique anticanonique, un incident plus grave se produit en février. Après une mort chrétienne, un habitant de Steinfort est privé de la sépulture ecclésiastique par « une poignée de paysans » qui transportent le cadavre dans un cimetière belge et procèdent eux-mêmes à l'inhu-

¹⁾ Sous l'administration de Van der Noot déjà Hagen était le siège d'un vicaire-administrateur qui remplissait pour toutes les sections de la commune de Steinfort les fonctions de curé. Un cimetière « provisoire » y avait été béni avec la permission de Van der Noot, mais celui-ci s'était gardé de faire des propositions concrètes, exhortant tout au plus la population des divers villages à « chercher à s'arranger d'abord entre eux à l'amiable. » (Van der Noot à la régence du pays, 20 mai 1841. Arch. de l'Evêché).

²⁾ La chapelle de Steinfort avait été démolie en 1829 pour le redressement de la grande route. Une indemnité de 200 fl avait été accordée de ce chef à la commune, mais la construction d'une nouvelle église n'avait pas été envisagée.